

# GARDÈRES

## INFOS

JANVIER 2025



*Meilleurs vœux 2025*



Christine CONTE et le Conseil Municipal ont le plaisir  
de vous inviter

à la cérémonie des vœux qui aura lieu  
le samedi 25 janvier à 12h au foyer.  
Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif.  
Nous comptons sur votre présence.



# LE MOT DE LA MAIRE

*Cette année qui commence amène avec elle la période des voeux. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous souhaitons que 2025 vous apporte de la joie, de la sérénité, de la paix dans vos coeurs et de l'épanouissement dans votre vie professionnelle. Une bonne santé aussi.*

*Nous serons heureux de vous recevoir le samedi 25 janvier à midi au foyer lors des voeux de la mairie aux habitants de Gardères.*

*Je souhaite la bienvenue aux 7 bébés de l'année et aux familles nouvellement installées. J'ai une pensée pour toutes les familles qui ont perdu un proche et pour les personnes qui sont touchées par la maladie.*

*Le premier Festival Des Enclaves dont vous trouverez des photos dans les pages suivantes a été un véritable succès. Je remercie toutes les personnes qui se sont investies pour que cette belle journée soit une réussite et je vous remercie pour votre participation à toutes les animations proposées. Nous avons comptabilisé environ un millier de personnes qui sont passées sur le site du festival.*

*C'est avec une grande tristesse que nous avons vu Le Grenier fermer ses portes au mois de décembre. Je salue Laetitia et Franck qui ont fait vivre ce commerce pendant 5 ans.*

*Le bâtiment appartient à la commune et nous réfléchissons à sa future utilisation. Nous espérons pouvoir en faire un lieu de vie pour les habitants de la commune.*

*La charpente du foyer a été rénovée cette fin d'année. Elle en avait bien besoin.*

*Il y aura bientôt une aire de jeux au centre du village, à côté du city. Les familles pourront trouver là un lieu de rencontre avec les enfants.*

*Les murs de la mairie et de l'école seront nettoyés et des plantations seront renouvelées devant l'église, au cimetière et dans le parc de l'école.*

*Les travaux routiers concerneront seulement le chemin de Pissaca.*

*Au lotissement, la CATLP va réhabiliter les réseaux d'assainissement.*

*Nous avons en 2024, organisé une rencontre avec les habitants du lotissement. Ce fut un moment chaleureux et convivial, qui a permis à tous de se voir et d'échanger. Nous envisageons de renouveler ce format dans les différents quartiers du village aux beaux jours.*

*Je retiens de 2024 de la bienveillance de votre part. Je le dis tous les ans mais c'est la vérité. Vous et moi avons pris la bonne façon d'échanger, même en cas de désaccord. Vous me faites apprécier encore plus ma fonction et je vous remercie sincèrement pour cela.*

*Malgré tous les changements politiques et les risques de diminution des dotations aux collectivités, j'essaierai avec l'aide du conseil municipal de faire au mieux pour préserver notre qualité de vie.*

*Je remercie Thérèse à la mairie et Laëtitia à la poste pour leur travail et leur dévouement.*

*Un grand merci aux conseillers municipaux et à leur famille pour leur soutien.*

*Au plaisir de vous voir très vite,*

Christine CONTE



## Les actes de l'État-Civil

### Mariages

Marie GARRIGUES et Vincent REGNIER, le 27 juillet  
Justine MIQUEU et Balakrishnen LUTCHMIAH, le 7 septembre

### Naissances

Thomas PACAUD BELLOCQ, le 22 février  
Alice CAZABONNE, le 16 mars  
Julia BAYLE, le 08 juin  
Thaïs VAZ, le 09 juillet  
Valentine AZNARES, le 4 août  
Mathyas FRECHOU, le 10 août  
Théophile JOUANOLOU, le 22 août

### Décès

Germain MINJUSAN, le 13 mai  
Pierre CONTE LAMUDE, le 11 novembre  
Laurence CAZABONNE, le 24 décembre



- *Mathilde LESGOURGUES et Axel ROUMAT*
- *Aurore et Nicolas PUYOO*
- *Elodie MICHEL et Jérémy IZQUIERDO et leur fille Inaya*
- *Rebecca GUEREAU et Vincent CRABOS*
- *Charlène REYNES et Hugues MOREL*
- *Alice PONTAUT et Jérémy BONNET*
- *Marie SAINT-SEVIN et Fabien JOUANOLOU, et leur fils Théophile*
- *Marie-Claude et René PEYRAS*
- *Elsa KADENBACH et Alexis SAINT MARTIN et leur fils Noa*
- *Gilda et Gilbert WALCH*
- *Martine LAGRAULET et Jacques GIANGRASSO*
- *Alix SANCHOU et Clément PUCHEU*
- *Stéphanie SPILLEBOUT et sa fille Manéa CAMPECHE*
- *Manon GAGGIO et Jérémy BAT*

**Vous habitez à Gardères et  
nous n'avons pas fait connaissance ?  
Nous serons heureux de vous rencontrer en mairie !**

# Service à la personne

Deux associations sont présentes sur notre commune

## ADMR CANTON OSSUN

2 rue richelieu

65380 Ossun

Tél : 05.62.32.82.22

Email : [admr.mds-ossun@fede65.admr.org](mailto:admr.mds-ossun@fede65.admr.org)

Référente : Corinne Roumat

## ASSOCIATION VIVRE

Maison des services

64 460 Pontiacq viellepinte

Tél : 05.59.81.54.20

Email : [les3vivre@montaneres.fr](mailto:les3vivre@montaneres.fr)

Référente : Martine Lacaze

Ces deux associations sont là pour vous accompagner et pour vous aider dans les tâches quotidiennes. Elles sont là aussi pour permettre à nos aînés de rester à leur domicile dans les meilleures conditions possibles.

Ces deux associations recrutent près de chez vous. N'hésitez pas à vous renseigner si vous êtes à la recherche d'un emploi, vous désirez faire un complément de salaire, vous recherchez un job d'été,.....



Thérèse ROUMAT, secrétaire et Christine CONTE, maire, vous accueillent le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 11h

Tél : 05.62.32.50.09

Pour toute demande administrative :

[mairie.garderes@wanadoo.fr](mailto:mairie.garderes@wanadoo.fr)

Pour toute autre demande, suggestion, information utile au village :

[garderes.contact@gmail.com](mailto:garderes.contact@gmail.com)

Madame La Maire peut vous recevoir sur rendez-vous.

À compter du 1er janvier 2025, Laëtitia DA COSTA E SILVA

vous accueille à l'agence postale

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9h à 11h30

Samedi de 9h à 11h

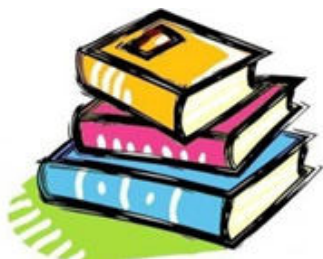
Fermeture hebdomadaire le mercredi

Tél : 05.62.32.50.66



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

**CHANGEMENT  
DES HORAIRES D'OUVERTURE**



## BIBLIOTHÈQUE

Élisabeth TISNÉ-GRIMAUD accueille petits et grands le samedi de 11h15 à 12h à la mairie.

Une gamme variée d'ouvrages est proposée, c'est totalement gratuit !

Il est possible de faire des demandes spécifiques et vous pouvez aussi venir porter les livres dont vous ne voulez plus. La boîte à livres à côté du foyer est à votre disposition également.

Sur <https://www.hapybiblio.fr/>, vous avez accès gratuitement à des ressources numériques

# Urbanisme

Nous abordons ici quelques petits conseils avisés avant de vous lancer dans vos projets de modifications extérieures sur vos habitations et annexes ou de construction. Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) du canton d'Ossun en vigueur depuis le 31 mars 2022 impose des règles d'urbanisme applicables sur tout le territoire de la commune et du canton. Il est impératif de vous renseigner auprès de la mairie qui vous accompagnera dans les démarches administratives.

La commune est découpée en différentes zones : zone agricole, zone urbanisable, zone à urbaniser.

[Les différentes règles d'urbanisme concernant par exemple :](#)

- la hauteur des clôtures des maisons
- les bâtiments agricoles
- l'implantation de la construction en fonction de la voie
- la surface des maisons et des extensions
- les matériaux de toiture, les aspects extérieurs, menuiseries
- les abris de jardins, piscine, atelier (distances, surfaces, implantation...)
- les installations de panneaux photovoltaïques

Suivant votre projet, des déclarations sont à faire en mairie, même pour les petites surfaces. Les CERFA vous seront communiqués à la mairie.

- déclaration préalable
- permis de construire
- certificat d'urbanisme (constructibilité)
- permis de démolir (à déclarer aussi en mairie)

Les piscines, qu'elles soient enterrées ou hors-sol, sont soumises à déclaration à faire avant les travaux. Ceux-ci pourront commencer à réception de l'avis favorable des services d'urbanisme.

Les clôtures sont également soumises à déclaration et des règles sont à respecter en fonction de la zone.

[Attention, le centre du village est soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur un périmètre de 500 mètres autour du château.](#)

Les délais :

- pour une déclaration préalable, le délai est de 1 mois. 2 mois si avis de l'ABF.
- pour un permis de construire, le délai est de 2 mois. 3 mois si avis de l'ABF.

Lors de la prochaine modification du PLUi, les surfaces à urbaniser, si elles n'ont pas été utilisées, risquent d'être perdues et les surfaces ne seront peut-être pas reportées ailleurs et retourneront en terres agricoles.

Vous pouvez consulter le PLUi sur le site de la CATLP :

<https://www.agglo-tlp.fr/page/plui-plu>

[La mairie est à votre disposition pour toutes questions et renseignements supplémentaires.](#)

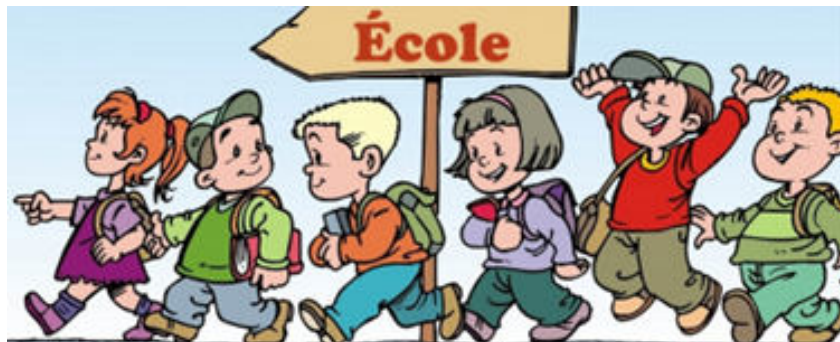
# Lutte contre le frelon asiatique



Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Son nid est sphérique en papier mâché, strié de beige et de brun, souvent situé dans de grands arbres, dans des bâtiments ouverts, des haies ou dans le creux d'une muraille. Il est érigé en mars-avril et abandonné en fin d'automne. A partir de mars, les premiers nids apparaissent (cycle de vie du frelon asiatique). Il est important qu'un nid soit détruit avant l'essaimage, c'est-à-dire avant que les reines et les mâles ne quittent le nid à la fin de l'été. Il doit donc être détruit avant octobre. Une fois les frelons partis, le nid n'est jamais réoccupé. Une distribution gratuite de piège à frelons va être faite dans les prochaines semaines. Nous vous informerons de la date sur l'application CityAll.

## Plantations à l'école

Sur une proposition de Carine Sorin, enseignante à Gardères, nous avons répondu à un appel à projets de la CATLP pour bénéficier de subvention de renaturation. Le but à l'école est de faire de l'ombre dans le parc avec des arbres et de créer une climatisation naturelle pour la salle de classe en plantant des végétaux grimpants. Ce projet a reçu un avis favorable et les plantations se feront pendant les heures de classe avec les enfants et l'association de chasse.



Pour l'année scolaire 2024-2025, le RPI des enclaves compte 92 élèves

### SÉRON

5 Toute petite section maternelle  
(dont 4 rentrés en janvier)  
9 Petite section maternelle  
15 Moyenne section maternelle  
4 Grande section maternelle

Enseignantes :  
Véronique GOUA DE BAIX  
Céline CANTON

### GARDÈRES

10 CP  
9 CE1

Enseignante :  
Carine SORIN

### LUQUET

6 CE1  
13 CE2  
7 CM1  
14 CM2

Enseignants :  
Charlène REYNES  
David BETTON



C'est encore une cagnotte extraordinaire que le Téléthon des enclaves a collecté : **18 454.40 €**  
Grâce aux multiples animations des 29 et 30 novembre sur nos 3 villages, sans oublier le tournoi de padel à Ger le 1er décembre et la course des muscles organisée dans nos écoles.  
Et ce n'est pas terminé ! Il reste à comptabiliser la bourriche de l'USEP et 2 événements sont programmés en janvier :

**UNE SOIRÉE THÉÂTRE À LUQUET LE VENDREDI 17 JANVIER À 20H30**  
**LE TRAIL'ETHON À GARDÈRES LE SAMEDI 18 JANVIER À 18H30**

La page de collecte est active jusqu'à fin janvier si vous souhaitez continuer à faire des dons :  
<https://mapage.telethon.fr/animation/Telethon-des-Enclaves>

Un grand merci à tous, bénévoles, participants, donateurs pour ce succès qui place les enclaves toujours en tête des Hautes-Pyrénées !

**THEATRE**  
*Les Long Pendues présentent*  
**AMOUR ET GUEULE DE BOIS**  
Une pièce de Jean-Pierre Mourice (déconseillée aux moins de 10 ans)  
Buvette vente de crêpes  
Entrée 10€  
Vendredi 17 janvier 20h30  
LUQUET 65320  
Au profit du Téléthon  
LESLANGPENDUES64@GMAIL.COM (TROUPE AMATEUR)

**18 JANVIER 2025 GARDÈRES**  
**2 COURSES**  
15KM DÉPART 18H30 12€  
10KM DÉPART 18H40 10€  
**TRAIL'ETHON**  
DES ENCLAVES  
Avec la participation de notre Parrain  
**MAXIME CAZAJOUS**  
INSCRIPTIONS SUR LE SITE [WWW.INSCRIPTIONSENLIGNE.FR](http://WWW.INSCRIPTIONSENLIGNE.FR)  
-2€ SI INSCRIPTION SUR PLACE  
RAVITAILLEMENT - LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE - DOUCHE - RESTAURATION SUR PLACE - VELOUTÉ OFFERT À TOUS LES PARTICIPANTS - PPS OU LICENCE SPORTIVE OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION - TOMBOLA 2€ SUR PLACE  
AFMTELETHON

# Fêtes de Gardères

Le repas du village, la marche, la guinguette, le concours de pétanque, les moules frites, le bal, la cérémonie du dimanche et les sérénades ont eu beaucoup de succès. Nous remercions le comité des fêtes et les différentes associations qui ont permis toutes ces animations.



Le comité des fêtes a renouvelé une partie du bureau lors de sa dernière assemblée générale

Présidents : Anaïs TRABESSE - Yan MARCARIE

Trésoriers : Axel ROUMAT - Hugo CAZABONNE

Secrétaires : Chloé CAZABONNE - Gabriel RAMOS

Vous pouvez les joindre au 06.70.46.80.32 ou 06.46.66.90.29 ou par mail :

[comitedesfetes.garderes@gmail.com](mailto:comitedesfetes.garderes@gmail.com)

# Les photos des moments forts du 2ème semestre 2024



**Plantation  
devant l'église et  
au cimetière**



**Messe du 1er  
décembre avec la  
visite de Notre  
Evêque**



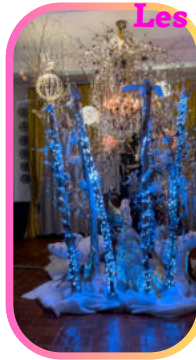
**Apéritif au rond point avec les habitants du lotissement**



**Le Noël des enfants**



**Journée du patrimoine au  
Château**



**Les illuminations du château**



**La guinguette de l'APE**



**Le spectacle des Muses**



**La cérémonie du 11  
novembre**

**La fontaine  
pour Octobre  
Rose**

**La marche des  
Zimprobables**





# Festival des Enclaves



C'est un projet qui est venu du cœur des 5 maires des Enclaves. Une association de toutes les ressources. Nous avons vu apparaître des idées, des personnalités. Nous avons pu compter sur des bénévoles de grande qualité. Et il y en a eu.

Cette idée de fête des enclaves est bien plus qu'une fête. C'est une rencontre, une relation belle et fraternelle des 5 maires. Mais c'est aussi la création d'une association qui regroupe des membres des 5 communes. Des jeunes surtout, qui ont géré les différentes commissions nécessaires à cette organisation. Et ce n'était pas toujours simple et facile.

Nos enclaves sont nées d'un mariage en 1085 entre Talèse d'Aragon et Gaston IV le croisé. Nos villages n'ont pas fait partie de la corbeille du mariage contrairement au Montanerès. Nous sommes restés dans la Bigorre. Nous ne formions à ce moment-là qu'un seul territoire et ce n'est que 300 ans plus tard que Gaston Fébus, (rien à voir avec Gaston IV), nous a séparé en 2 pour éviter de payer le droit de passage.

Nord et sud séparés, mais unis malgré tout. Bien des personnes auraient aimé nous abandonner ou nous récupérer mais nous sommes toujours là, sans changement. Ce qui fait la force de ce territoire, c'est que ces frontières n'ont pas bougé depuis ce fameux mariage. La création des départements en 1790, l'intervention de Bertrand Barère et l'acharnement aussi de ses habitants et de ses élus ont entériné notre appartenance à la Bigorre.

Notre particularité géographique nous accorde le droit d'être doublement enclavé : les Hautes-Pyrénées dans le Béarn et l'Occitanie dans la Nouvelle Aquitaine.

Les anciennes familles, ces familles qui sont là depuis des générations, savent ce que c'est d'être des enclavés ou des enclaviens au choix, d'être dans ce territoire. Cette journée voulait aussi montrer aux plus jeunes et aux nouveaux habitants qu'ils ne sont pas seuls. Nous ne sommes pas bien nombreux à nous 5 : 1418 habitants, alors serrons-nous les coudes !

Ce festival a été un grand succès et nous sommes très fiers de cette réussite. Nous espérons vous revoir aussi nombreux lors de la prochaine édition qui aura lieu en 2026.



# Festival des Enclaves





Pour des démarches administratives en ligne,  
ayez le réflexe  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Vous y trouverez procédures, pièces nécessaires,  
formulaire et liens utiles...

N'hésitez pas à aller naviguer sur le site de la commune : <http://garderes.fr/>  
Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques et actualités...



Téléchargez l'application  
CityAll pour rester connecté  
à votre village !



**A vos agendas !**  
**DATES A RETENIR**

- Vendredi 17 janvier : Soirée théâtre à Luquet au profit du Téléthon
- Samedi 18 janvier : Trail'Ethon au profit du Téléthon
- Samedi 25 janvier : Cérémonie des vœux de la mairie
- Dimanche 26 janvier : Goûter des aînés
- Samedi 1er mars : Carnaval des enfants
- Samedi 1er mars : Bal organisé en collaboration avec « Fêtes village Sud-Ouest »
- Vendredi 28 mars : Collecte de sang de l'EFS à Luquet
- Dimanche 20 avril : Bal de Pâques
- Jeudi 8 mai : Commémoration de l'armistice de 1945
- Week-end du 23 août : Fêtes du village
- Jeudi 28 août : Collecte de sang de l'EFS à Séron

Des précisions vous seront apportées ultérieurement sur l'appli mobile CityAll, le site internet, les affichages sur les panneaux de la mairie ou bien encore dans vos boîtes aux lettres.